
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 190-2010, 17 mars 2010

Loi sur les transports
(L.R.Q., c. T-12)

Courtage en services de camionnage en vrac — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement
sur le courtage en services de camionnage en vrac

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 17 mars 2010,
142^e année, numéro 11, page 1059.

À la page 1059, on aurait dû lire : « Décret 190-2010,
10 mars 2010 » au lieu de « Décret 190-2010, 17 mars
2010 ».

54382